Atelier intitulé *Les bonnes pratiques parlementaires en matière de promotion du dialogue interconfessionnel*

Dimanche 28 novembre 2021, 16 h 00 – 18 h 00
Salle Roma, 2e étage, Palacio Municipal (IFEMA)

Note d'orientation

Sachant que quatre personnes sur cinq déclarent avoir une foi religieuse à l'échelle mondiale[1], que la mobilité humaine augmente et que l'extrémisme violent motivé par une religion est un sujet de préoccupation très réel dans de nombreuses sociétés, la question du rôle des parlements et des parlementaires dans la promotion du dialogue interconfessionnel et de la coexistence pacifique est de la plus haute actualité.

Les fonctions essentielles des parlements (législation, budgétisation, représentation et contrôle) en font les garants de l'état de droit, de la citoyenneté, des droits de l'homme et de la justice dans nos sociétés. La Déclaration de l'UIP sur le thème *Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique*, adoptée lors de la 137e Assemblée de l'UIP, à Saint-Pétersbourg, en 2017, rappelle que les autorités nationales sont tenues d'édifier des sociétés inclusives favorisant un modèle de diversité durable et pacifique pour lutter contre les discours clivants, l'intolérance et la violence. Elle appelle, en outre, les parlementaires à établir des liens avec les acteurs culturels et les chefs religieux, dans le respect des principes de transparence, de reddition de comptes et d'état de droit.

La 143e Assemblée de l'UIP se déroule dans une région qui a été un centre mondial de coexistence interreligieuse au Moyen-Âge et a aussi été le cadre, à une époque plus récente, de nombreux événements interconfessionnels et interreligieux à caractère historique. L'occasion est donc idéale pour organiser un atelier sur ***Les bonnes pratiques parlementaires en matière de promotion du dialogue interconfessionnel***. Cet atelier réunira des parlementaires, des représentants de l'Organisation des Nations Unies et des experts travaillant dans différents contextes religieux, géographiques et culturels. Il donnera lieu à un échange d'opinions sur l'important rôle des parlements dans la promotion de la coexistence pacifique des personnes ayant des confessions différentes ou aucune croyance particulière, notamment par le vote de lois garantissant la liberté de religion ou de conviction, la promotion de l'égalité des droits de toutes les communautés religieuses, ainsi que par la prise de mesures pour prévenir les discours de haine et promouvoir une culture de tolérance et de compréhension.

Les participants sont invités à présenter les bonnes pratiques mises en œuvre par les parlements et les parlementaires à l'échelle nationale et régionale, ainsi que les problèmes qu'ils rencontrent.

[1] Cf. *The Global Religious Landscape,* Pew Research Center, 18 décembre 2012, https://www.pewforum.org/2012/12/18/global-religious-landscape-exec/

Les questions ci-dessous seront étudiées dans le cadre de l'atelier :

- Quelles sont, à l'échelle nationale et régionale, les lois et les bonnes pratiques qui peuvent servir de modèles pour la promotion du dialogue interconfessionnel et de la coexistence pacifique ?

- Votre parlement dispose-t-il d'une commission ou d'un organe spécialisé traitant du dialogue interconfessionnel et interculturel ? Dans l'affirmative, quel est son mandat essentiel et quelles sont ses principales attributions ?

- Quels sont les problèmes rencontrés pour concilier l'identité religieuse et la citoyenneté ? Comment les résoudre ?

- Quels sont les exemples de mesures de promotion de la citoyenneté ayant permis de renforcer la cohésion sociale et de prévenir la radicalisation ?

- Quelles sont les mesures à prendre pour renforcer la citoyenneté, la primauté du droit et la souveraineté de l'État afin de créer des sociétés multiconfessionnelles fortes et résilientes ?

- Quels sont les grands problèmes auxquels les parlements peuvent s'attendre à l'avenir ?

- Quelle peut être la contribution de l'UIP à la promotion, à l'échelle nationale ou internationale, du dialogue parlementaire autour des questions interconfessionnelles et de l'intérêt porté à ces questions ?